

Observation n°1 :

Monsieur Dominique PAPET
Commissaire Enquêteur
Projet d'aménagement d'un parking pour desservir la salle des fêtes de la
commune déléguée Blaslay
Mairie de Saint-Martin-la-Pallu
15 route de Lencloître-Vendeuvre
Vendeuvre-du-Poitou
86380 SAINT-MARTIN-LA-PALLU

LR

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de tuteur de ma mère, Madame THIOULET, propriétaire immobilier et foncier sur le territoire de la commune déléguée de Blaslay, j'ai l'honneur de vous faire part, dans le cadre de votre enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique en vue d'une opération d'aménagement d'un parking pour desservir la salle des fêtes de la commune de Blaslay, de nos observations :

d'emblée, je tiens à vous exprimer notre grand étonnement que votre enquête publique se déroule en mairie de Saint-Martin-la-Pallu, 15, route de Lencloître-Vendeuvre, Vendeuvre-du-Poitou 86380 Saint-Martin-la-Pallu, alors qu'il existe la mairie de Blaslay, à proximité immédiate de la salle des fêtes et de la parcelle de terre visée par le projet d'expropriation. Cette mairie de Blaslay est toujours en service (six jours sur sept, comme une simple consultation internet permet de le vérifier). En outre, les charges qui lui sont liées sont toujours assumées par les contribuables de Blaslay.

Dans ces conditions, la localisation de votre enquête à Vendeuvre ne peut qu'apparaître comme une manœuvre grossière, de nature à affecter la régularité de votre enquête et à la frapper de nullité.

s'agissant du projet de création d'un parking pour desservir la salle des fêtes de la commune de Blaslay, nous tenons également à souligner auprès de vous qu'une telle initiative intervient au mépris manifeste de la volonté du législateur et des objectifs affichés de la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023, publiée au Journal officiel du 21 juillet 2023, dite « Zéro Artificialisation Nette ».

Ce mépris relève d'une attitude, hélas récurrente, de délinquance « en col blanc » des représentants locaux des autorités publiques puisque le département de la Vienne fait partie de la quinzaine d' « enclaves territoriales » françaises où la volonté du législateur est volontiers ouvertement et gravement bafouée (cf. la retentissante « sommation » du Conseil d'Etat en 2021).

De surcroît, le projet de création de parking ne se justifie en aucune façon et a même une allure quelque peu grotesque, au regard des espaces dont dispose la commune et qu'il lui appartient de gérer avec un minimum d'intelligence.

Enfin, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le caractère particulièrement inopportun, choquant et provocateur de ce très dispendieux projet de création d'un parking pour desservir une salle des fêtes utilisée deux ou trois fois par an, à un moment où Monsieur Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances, affiche sa volonté de mener une politique vertueuse de réduction des dépenses de l'Etat de 16 milliards d'euros, où des entités comme les Restos du Coeur et Emmaüs, confrontées à des problématiques sociales à la fois pressantes et croissantes, sont dans une situation critique (cf. les récents gestes de charité de l'Etat français et de la famille de M. Bernard Arnault)...et où les contribuables de Blaslay viennent de recevoir des avis

d'imposition de taxe foncière où la progression d'une année sur l'autre de la part de la taxe foncière destinée à l'intercommunalité de Saint-Martin-La-Pallu dépasse les 33 % !

Qui peut, sur le territoire de Saint-Martin-La-Pallu, se targuer d'avoir des ressources à un tel niveau d'augmentation ? A notre connaissance, personne, mis à part sans doute les représentants de l'intercommunalité de Saint-Martin-La-Pallu, qui depuis peu sont rétribués mensuellement de manière très significative, en contrepartie d'une présence effective à quelques réunions par an !

Dans ces conditions, le lancement d'une procédure d'expropriation et l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue d'une acquisition, tout comme l'instrumentalisation du droit de préemption avec l'argent des contribuables, ne peuvent que susciter la multiplication des interrogations et justifier le bien fondé des soupçons de corruption des Macadam cowboys de l'intercommunalité de Saint-Martin-La-Pallu et de pillage en bande organisée...

Prendre ouvertement les habitants de Blaslay pour les derniers des Sioux, ou pire encore, des cons, c'est courir le risque qu'ils disent haut et fort que si la corruption sévit de plus en plus, les notions d' « intérêt général » et d' « utilité publique » n'en sont souvent que les paravents.

Pour mémoire : la France est aujourd'hui l'un des 25 pays où la corruption sévit le plus au monde. Au point que son degré de corruption est comparable à celui observé au Bhoutan ou au Paraguay !

Relevée dans les derniers rapports annuels de l'organisme international Transparency concernant 180 pays, cette situation honteuse — dont les mairies, les agglos, les métropoles et les intercommunalités portent une grande part de responsabilité — constitue une insulte émérite aux morts pour la France et à toutes les familles de rescapés de la Première et de la Seconde guerre mondiale.

Avec nos remerciements anticipés pour votre attention,
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre respectueuse considération et de nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Thiollet

